

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
PARIS : HAVAS et C<sup>e</sup>, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent

RÉCLAMES — ..... 50

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à	Départs de	Arrivées à						
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
11 h. 16 <sup>m</sup> matin.	4 h. 40 <sup>m</sup> matin.	6 h. 45 <sup>m</sup> matin.	7 h. 17 <sup>m</sup> matin.	7 h. 45 <sup>m</sup> matin.	9 h. 16 <sup>m</sup> matin.	11 h. 42 <sup>m</sup> matin.	9 h. 52 <sup>m</sup> matin.	12 h. 51 <sup>m</sup> matin.
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 20 <sup>m</sup> soir.	8 h. 8 <sup>m</sup> soir.	5 » 52 <sup>m</sup> soir.	4 » 39 <sup>m</sup> »
10 h 21 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	— » — »	— » — »	11 » 7 » »	2 » 48 » soir.

**Train de marchandises facultatif :** {Départ de Cahors — 5 h. »<sup>m</sup> matin.  
Arrivé à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

**Train de foire.** {Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, 27 Avril.

Si la République tient à se consolider et à prendre décidément sur l'opinion l'influence qu'elle désire conquérir et garder, ce n'est guère qu'en suivant mécaniquement, pour ainsi dire, les différents articles de la Constitution, qu'elle s'établira dans la confiance des masses.

Après avoir posé ce principe, la Liberté expose que les masses ignorent les finesses, les diplomaties, les arguties et les mille détours de nos politiciens; elles ne voient que les faits brutaux et les lignes décisives. Dès qu'on trouble leur optique, elles perdent la notion des choses et tombent dans une confusion inexprimable. Le résultat d'un état semblable est de mettre en suspicion le gouvernement. Quand la foule ne comprend plus, elle n'est pas loin de désirer autre chose que ce qui existe; elle souhaite d'être éclairée.

Mais ce qu'elle désire par-dessus tout, c'est la stabilité, c'est la fixité dans la conduite du gouvernement. M. de Freycinet, il y a quelques jours, dans sa circulaire aux agents extérieurs, parlait de la paix européenne et du désir qu'à l'Europe de ne pas voir d'ici longtemps son repos troublé par qui que ce soit. Il faudrait que le gouvernement n'ignorât point que ce qu'il recommande au dehors est de mise aussi au dedans; la France désire un grand calme intérieur.

Or, avons-nous le calme intérieur, quand toutes les passions sont réveillées contre les idées religieuses, et que l'on reprend la politique déplorable de Louis XV, de Napoléon I<sup>er</sup> et de Charles X?

La Monarchie avait eu l'immense tort de vouloir assujettir l'Eglise, et certainement ce souvenir est pour beaucoup dans les préjugés populaires de diverses contrées. On n'a pas oublié que l'absolutisme royal tendait à faire du prêtre un instrument de domination pour le pouvoir personnel. La République obéit à la même inspiration détestable, quand elle ne reconnaît pas la pleine indépendance de l'Eglise, et qu'elle travaille à la régenter et à la façonner pour qu'à son tour elle le serve. Ce rôle inacceptable est incompatible avec la doctrine libérale qui, malgré les jacobins et les césariens, est la loi certaine de l'avenir et la condition fondamentale du véritable progrès.

Nous ne saurions que déplorer, par conséquent, la précipitation avec laquelle la presse démagogique accueille les dénonciations qui lui arrivent de tous côtés, et qui émanent la plupart du temps (personne ne l'ignore dans les communes) des hommes les moins considérés. Il y a des gens qui sont constamment prêts à accueillir toutes les rumeurs et à dénaturer tous les faits qui peuvent nuire au clergé paroissial. Mais ils ne se mettent jamais en avant, quand il y a des services à reconnaître et des louanges à donner. Pensent-ils, par cette partialité évidente, amener des adhérents à la République? Ils ne font qu'aggraver les défiances des masses contre la forme actuelle du gouvernement, surtout dans le département du Lot.

Comme l'annonçait un télégramme que nous avons publié samedi, M. Martel, président du

Sénat, persiste dans son intention de donner sa démission. Cependant les sénateurs ministériels ne désespèrent pas encore de le faire revenir sur cette résolution. On a le plus vif désir, en haut lieu, d'éviter en ce moment une élection présidentielle au Sénat, l'échec du candidat agréable à M. Gambetta étant à peu près certain. Les sénateurs du centre veulent éviter toute crise politique pouvant accentuer le désaccord existant entre les deux Chambres, et rendre le conflit aigu; ils l'ont prouvé par leur vote sur l'interpellation de M. Henri Fournier; mais ils n'en sont pas moins profondément froissés du peu de cas que semble faire le gouvernement des votes du Sénat.

Les décrets du 29 mars, succédant au rejet de l'article 7, leur paraissent, avec raison, une provocation intolérable. Aussi, bien qu'ils refusent de s'associer à la campagne conçue par M. de Gavardie, sont-ils décidés à saisir la première occasion pratique d'affirmer leur indépendance; cette occasion, la nomination d'un nouveau président la leur offrirait.

Voilà pourquoi les ministériels sont prêts à tout faire pour obtenir de M. Martel qu'il consente à conserver le fauteuil sans l'occuper.

M. Martel rentrera demain à Paris. On se prépare à le circonvenir et à ne rien négliger pour le convaincre.

Un membre de la gauche républicaine disait hier: « Peu nous importe l'état de sa santé; même s'il mourait, je ne sais pas si nous accepterions sa démission de président. »

### On lit dans le Parlement :

Il n'y a plus guère un seul point de notre organisation politique, administrative, militaire, judiciaire, etc., qui ne soit menacé d'un changement à vue.

Quoi de plus fâcheux et de plus inopportun que la proposition de M. Paul Bert? M. Paul Bert propose que les jeunes gens qui se destinent au professorat ou à l'Eglise commencent par faire au moins une année sous les drapeaux. Si la proposition était admise, à qui et à quoi profiterait-elle? Est-ce à l'Université? Assurément non. Est-ce au clergé? Moins encore. Enfin, est-ce à l'armée? Pas davantage. L'armée a déjà bien assez de volontaires d'un an, et il est fort douteux que cette institution relève sa valeur militaire. Ces jeunes gens qu'on envoie passer une année dans les casernes n'ont d'autre hâte que d'en sortir. Ils savent pourtant qu'à certaines époques déterminées ils seront rappelés pour vingt-huit ou pour treize jours, et s'il y a guerre, pour faire campagne. Cette obligation en perspective les dispose à une certaine application. Mais les futurs professeurs et les futurs prêtres seront-ils, pourront-ils être rappelés au moment des manœuvres et au jour de la guerre? Non, sans doute. Aussi ne prendront-ils non-seulement aucun goût au métier, ce qui est le cas des volontaires d'un an, mais aucun intérêt. Les volontaires d'un an versent au moins au Trésor une somme qui sert à leur entretien et au-delà; les futurs professeurs ou prêtres coûteront de l'argent sans rien rapporter. Ils diminueront à la fois les ressources du budget de la guerre, et ils feront baisser dans l'armée l'étage de l'esprit professionnel. Ainsi, perte pour le Trésor, perte pour l'Université, perte pour l'Armée, et perte aussi pour de malheureux jeunes gens qu'on aura troublés dans la poursuite de leurs études ou de leur vocation.

En vain le gouvernement s'applique-t-il à rassurer le pays sur les conséquences de la politique qu'il inaugure; en vain dit-il jusqu'où il ira et s'efforce-t-il de tracer la ligne qu'il ne dépassera point; ses alliés, ses amis, ou, pour mieux dire,

ses maîtres, sont par devant et le forcent de suivre. Nous savons ce que valent ces intentions comme force de résistance.

Le mouvement se prononce, s'accroît, se précipite sans plus tenir compte du gouvernement que s'il n'existait pas. Le gouvernement a attaché le grelot, et de ce grelot d'autres commencent à faire un tocsin.

Il ont tort, et ils travaillent contre l'intérêt de la République.

### INFORMATIONS

Lundi a commencé au Sénat, le dépôt des pétitions contre les décrets du 29 mars sur les congrégations. Onze sénateurs de la droite ont effectué ces dépôts; ce sont :

MM. de Rosamel, Dubrolle et Paris, sénateurs du Pas-de-Calais, qui ont déposé des pétitions émanant de communes de leur département et revêtues de 11,959 signatures.

M. de Kerdrel, sénateur du Morbihan, a déposé des pétitions revêtues de 1,177 signatures de l'Ille-et-Vilaine.

M. Vétillard, sénateur de la Sarthe, a déposé des pétitions revêtues de 603 signatures de ce département; M. Alfred Monnet, sénateur des Deux-Sèvres, des pétitions revêtues de 255 signatures de Versailles; M. Fresneau, sénateur du Morbihan, des pétitions revêtues de 514 signatures des communes des Vosges et de 394 signatures des communes du Morbihan; M. Chesnelong, sénateur des Basses-Pyrénées, des pétitions revêtues de 210 signatures d'habitants des Basses-Pyrénées, de 39 signatures d'Indre-et-Loire, de 144 signatures de Meurthe-et-Moselle, de 33 signatures de Boulogne-sur-Mer, de 51 signatures du Pay-de-Dôme et de 8 signatures de Paris; M. Pajot, sénateur inamovible, a déposé des pétitions revêtues de 839 signatures du Nord, et M. de Rainville, de 1,609 signatures de la Somme.

### VOYAGE DE M. JULES FERRY.

Lille, 24 avril.

Le ministre a été accueilli par des cris de: Vive la République! Vive Ferry! Vivent les décrets!

En quelques endroits, des cris isolés de: Vive le Sénat! se sont fait entendre. On a crié aussi: Vivent les Jésuites! Ce cri, également rare, mais toutefois plus fréquent que le précédent, s'est produit sur une quinzaine de points du parcours, qui est très long, puisqu'il n'est pas moindre de deux kilomètres.

Il y a eu plusieurs bousculades dont quelques unes suivies de voies de fait.

Il y a eu une dizaine d'arrestations.

Une trentaine de jeunes gens, qu'on a dit a tort ou à raison, être des élèves de la Faculté catholique, se sont approchés de la voiture et l'on suivit quelques instants en chantant une des chansons en vogue: « Le voilà, ah! ah! ah!... »

Des rixes individuelles se sont élevées et deux de ces jeunes gens ont été culbutés et renversés.

25 avril.

Le nombre de jeunes gens qui firent hier une contre-manifestation est évalué à environ 80, et appartient la plupart, sinon tous, aux

Facultés catholiques. Deux reçurent des blessures sans gravité; une douzaine ont été arrêtés et conduits au poste pour les protéger; ils furent ensuite relâchés.

Au moment où le ministre quittait Douai deux officiers en bourgeois ont été arrêtés, puis relâchés, pour avoir crié: « A bas Ferry! A bas les décrets! »

Hier soir, à la préfecture de Lille, il y a eu une réception très brillante. Toutes les autorités étaient présentes.

Pendant la réception, des groupes parcouraient les rues en chantant la Marseillaise.

Quelques rixes particulières ont eu lieu, mais sans importance.

Un groupe de jeunes gens se dirigea vers l'établissement des Jésuites. Plusieurs vitres ont été brisées.

25 avril.

Aujourd'hui a eu lieu la cérémonie de la pose de la première pierre de la Faculté de médecine.

Aucune contre-manifestation de s'est produite.

Le ministre a été accueilli par des acclamations.

MM. Dutilleul, maire, et Foncin, recteur ont prononcé des discours.

M. Jules Ferry a pris ensuite la parole, et dans une courte allocution, il a dit que cette cérémonie était une nouvelle preuve de l'alliance de la République avec l'Université, et qu'elle marquait une nouvelle étape en faveur de la diffusion de l'enseignement.

Le ministre a dit qu'il avait déjà remarqué cet élan dans le Midi.

M. Jules Ferry a annoncé à MM. Dutilleul et Foncin qu'ils étaient nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

26 avril.

Deux mille personnes environ assistaient à la conférence donnée à l'Hippodrome, sous le patronage du comité catholique.

On remarquait parmi les auditeurs beaucoup d'ecclésiastiques et d'élèves des Facultés catholiques.

La Gazette officielle d'Espagne a annoncé la grossesse de la reine Christine.

Cette nouvelle sera immédiatement notifiée aux représentants de l'Espagne à l'étranger, aux hauts fonctionnaires des provinces et des colonies.

Lundi, il y aura grande réception au palais, et mardi toute la cour se rendra en grand gala à la basilique d'Atocha, où un Te Deum sera célébré pour fêter l'heureux événement dont se réjouit la famille royale d'Espagne.

La guerre à la religion est toujours l'objet principal des préoccupations de la presse radicale. M. Félix Pyat, dans le Mot d'Ordre, explique son système. C'est le peuple qui doit être Dieu comme il est déjà Roi. Vous allez voir comme c'est ingénieux :

Les croyances religieuses changeront suivant le résultat des scrutins. La majorité imposera à tous la foi qui lui plaira. Les consciences seront soumises au régime plébiscitaire et l'évangile changera en même temps que le code.

La reine d'Angleterre vient d'envoyer la décoration de l'empire indien au R. P. Lafont, de la compagnie de Jésus, recteur du collège de Calcutta.

L'Union d'Alsace-Lorraine annonce la mort d'une Sœur morte à l'hôpital militaire de Strasbourg, et dit que la Sœur a été enterrée avec les honneurs militaires rendus aux officiers.

Le général von Skopp s'était fait représenter. Il y avait un détachement de chaque compagnie des régiments en garnison à Strasbourg. M. Schwertz a, en quelques mots, montré l'esprit de charité se perpétuant dans l'Eglise et se personnifiant dans la Sœur de charité.

LA LOI SUR LA PRESSE

Nous avons annoncé qu'avant les vacances la commission de la presse avait communiqué à M. Cazot le projet qu'elle a préparé et qui supprime l'arsenal de lois qui existent actuellement et y substitue une législation unique codifiée et coordonnée.

Ce projet a trois caractères principaux :

- 1° Il supprime les mesures préventives qui font obstacle à la publication des journaux, telles que le cautionnement ;
- 2° Il abolit les peines corporelles, ne laisse subsister que des peines pécuniaires et adoucit considérablement la plupart des peines ;
- 3° Il établit pour tous les cas autres que les contraventions la juridiction du jury.

Le garde des sceaux est d'accord avec la commission sur presque tous les points. Toutefois, il modifie quelque peu la classification des délits, notamment en ce qui concerne les fausses nouvelles et n'accepte pas la suppression du cautionnement. Il en demande le maintien ou réclame en échange une garantie équivalente propre à assurer l'exécution des condamnations.

Le garde des sceaux va essayer de se mettre d'accord avec la commission sur ces divers points ; mais au cas où il n'obtiendrait pas de celle-ci les modifications qu'il désire, il présenterait un projet de loi spécial dans le courant de la semaine prochaine.

On lit dans le *Moniteur* :

« On s'occupe activement dans les bureaux du ministère de la guerre, du versement, dans les régiments d'infanterie et de cavalerie, des officiers d'état-major qui se sont trouvés déclassés par suite du vote récent de la loi qui a supprimé ce corps. D'ici à peu de jours, ce travail, qui a été très difficile, sera terminé.

« On s'occupe également d'une opération analogue pour l'armée territoriale. Nous avons déjà dit comment se passaient les choses. Nous pouvons ajouter qu'à ce point de vue, les conditions dans lesquelles divers lieutenants-colonels commandant des régiments ont été frappés, sont l'objet de vives critiques de la part de beaucoup de républicains dont le *Temps* d'hier s'est fait l'organe. On a été unanime à reconnaître, parmi les modérés, que le général Farre a manqué de procédés. Il serait même question d'adresser aux officiers révoqués une lettre pour les remercier des services qu'ils ont rendus, car il est remarquable que si plusieurs d'entre eux n'avaient pas d'états de service, ils laissent leur régiment dans un parfait état d'organisation et de discipline. »

M. Léon Chotteau, l'ardent promoteur d'un traité de commerce franco-américain qui pourrait être conclu plus tôt qu'on ne pense, ayant rendu compte de sa mission à M. le président du conseil a reçu de celui-ci une lettre d'encouragement. Il en a accusé immédiatement réception, et, profitant de la circonstance, il a annoncé à M. de Freycinet la ferme résolution de poursuivre ses démarches, malgré les obstacles. M. Léon Chotteau organise en ce moment de nouvelles réunions populaires en faveur de son idée.

A Marseille, sur 65,000 électeurs, un certain nombre d'élections municipales démagogiques viennent de se faire... avec 42,000 abstentions. Le jour où les conservateurs de toute nuance iront aux urnes, le règne de l'arbitraire sera fini.

UNE MORT MYSTÉRIEUSE.

Nous avons annoncé il y a quelques jours, avec toute la presse, la mort mystérieuse de M. de Poyferrat.

Un matin, M. de Poyferrat était rentré chez lui frappé de deux balles dans le flanc gauche.

Peu de temps après, il rendit le dernier soupir sans avoir voulu révéler, disait-on, dans quelles circonstances les blessures auxquelles il succombait lui avaient été faites.

L'événement fit grand bruit. Les nouvelles les plus contradictoires furent mises en circulation. On parla d'un duel sans témoins, on parla de vengeance, on parla de suicide.

Cependant, les jours, les semaines passèrent sans qu'il fût question d'enquête.

Aujourd'hui, nous trouvons la note suivante dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Le parquet fait procéder à une information au sujet de la mort de M. de P., ancien préfet, qui a succombé, il y a quelques jours, à la suite de deux coups de revolver qu'il a reçus dans des circonstances mystérieuses sur lesquelles il a refusé, avant de mourir, de donner aucun renseignement. »

On lit dans le *Journal des Transports* :

« D'après une note publiée par plusieurs journaux, le rapport Baihaut n'aurait pas été imprimé et distribué aux députés pendant les vacances. Il ne pourrait donc être discuté qu'à la session prochaine.

« Si le fait est exact, on peut le considérer comme un symptôme du peu de succès que les conclusions du rapport sont destinées à avoir devant le Parlement. Nous croyons d'ailleurs savoir que le ministère des travaux publics est très peu disposé à subir les injonctions de la commission des Trente-Trois.

« La manifestation éclatante des conseils généraux contre le rachat a fait aussi une impression très vive sur un grand nombre de députés. Actuellement, peu de membres de la Chambre se décideraient à voter le rachat. »

« Les grandes Compagnies de chemins de fer ont réussi à s'entendre pour établir un tarif uniforme de prix de transport des marchandises dans toute la France.

« Le barème des distances serait établi par zones pour toutes les Compagnies. En outre, il y aurait un tarif spécial pour les colis pesant moins de 40 kilogr. expédiés par petite vitesse.

« Grâce à ces deux mesures, les expéditeurs et les destinataires pourront calculer d'avance le prix des transports des colis demandés et expédiés.

« Cette réforme répond au vœu légitime et aux besoins notoires de la population en général et sera surtout fort avantageux au commerce parisien.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote, M. Félix Salvat, vient d'être reçu bachelier ès-sciences devant la faculté de Toulouse.

Par décision du sous-secrétaire d'Etat des finances, en date du 1<sup>er</sup> mars 1880, M. Armand, vérificateur de la culture des tabacs à Gourdon, est nommé contrôleur à Lille.

Le vénérable abbé M. Callé, curé de Castelnau-Montratrier, vient de mourir à l'âge de 77 ans. C'est une perte pour le diocèse.

LA SUPPRESSION DU VOLONTARIAT D'UN AN.

La question encore en suspens entre le général Farre et la commission relative à la durée du service militaire, est celle qui concerne la suppression du volontariat d'un an.

Le général Farre y consentirait au point de vue militaire ; mais au point de vue des conséquences sociales, il ne peut prendre sur lui de décider cette suppression, sur laquelle le gouvernement tout entier doit délibérer.

La commission a adopté un système transactionnel présenté par l'un de ses membres, le

commandant de Poulevoy, et qui consiste en ceci : chaque année le ministre de la guerre fixerait le nombre de jeunes gens pouvant être libérés à la fin de la première année et de la deuxième année de service. Puis les conseils de régiment, tels qu'ils sont constitués par la loi de 1878, sur le rengagement des sous-officiers, désigneraient ceux des hommes qui, par leurs capacités, mériteraient de bénéficier de cette exonération.

C'est sur ce système que la commission demande l'avis du général Farre. Le ministre a promis de soumettre cette question à l'un des prochains conseils des ministres, et il a pris rendez-vous pour le samedi 1<sup>er</sup> mai avec la commission afin de lui faire connaître la réponse du gouvernement.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts vient d'adresser aux recteurs la circulaire suivante :

Paris, le 23 avril 1880.

Monsieur le recteur,

Le règlement du 23 août sur les bibliothèques est destiné à régulariser ce service, et surtout, au moment où nous voyons se multiplier les élèves près des facultés des lettres et des sciences, à assurer aussi complètement qu'il est possible à ces étudiants les livres dont ils ont besoin.

Pour améliorer le service, j'ai décidé, comme vous l'avez vu par les budgets arrêtés au commencement de cet exercice, que chaque faculté saurait, dès le début de l'année, de quelle somme elle peut disposer. Le budget régulier de chaque faculté est fixé selon les crédits que les pouvoirs publics attribuent à mon département pour cet objet. Il n'y a pas à compter sur des indemnités extraordinaires ; mais les professeurs, connaissant ce qu'ils ont à dépenser peuvent s'entendre longtemps à l'avance pour régler les achats qu'ils croient les plus urgents.

Une autre mesure m'a paru pouvoir rendre de grands services. Il peut se présenter des occasions pour lesquelles vous n'avez pas le temps de me consulter, et il serait regrettable que l'initiative des professeurs et des bibliothécaires fût entravée. Désormais le bibliothécaire, avec l'assentiment de la commission de surveillance et votre approbation, pourra dépenser, sans en référer à mon administration, jusqu'au quart du crédit total attribué à chaque faculté. Je ne doute pas que, grâce à l'esprit de bonne entente et au sens pratique avec lequel cette liberté sera mise à profit, les bibliothèques ne trouvent de grands avantages à cette nouvelle disposition.

Les dépenses faites dans ces conditions donneront lieu aux justifications ordinaires.

Dans les premiers mois de la présente année, les abonnements aux revues scientifiques ont paru donner lieu à quelques difficultés. Avec la nouvelle organisation, bien comprise, ces difficultés n'existeront plus.

Recevez, monsieur le recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

JULES FERRY.

On écrit de Mende à l'Union du Midi :

Dimanche dernier, le bruit courait dans notre ville, qu'une grave collision venait d'éclater parmi les ouvriers occupés aux divers chantiers de constructions du chemin de fer de Marvéjols. On parlait de morts et de blessés. A six heures et demie du soir, le clairon parcourait les divers quartiers de la ville pour réunir les soldats du 12<sup>e</sup> de ligne en garnison à Mende, appelés à se transporter en toute hâte à Marvéjols. De leur côté, les brigades de gendarmerie de Mende activaient leurs préparatifs de départ et se mettaient en route. Trois compagnies du 12<sup>e</sup> de ligne ne tardèrent pas non plus à partir.

Voici les renseignements qui nous sont parvenus au sujet de ce déploiement de forces.

Depuis quelques jours les ouvriers français voyaient de mauvais œil une trentaine d'ouvriers piémontais qui avaient été embauchés par les entrepreneurs. Ces ouvriers étrangers étaient souvent molestés par les autres, qui avaient profité du dimanche, jour de paie, pour accentuer davantage leur opposition à la mesure prise par les entrepreneurs.

Les autorités de Marvéjols croient donc et à bon droit prudent d'appeler avec la gendarmerie de Mende des hommes de la garnison pour renforcer les brigades des environs, qui s'étaient déjà groupées à Marvéjols.

Le lendemain matin lundi, quand les ouvriers repartirent à leurs travaux, la force militaire se rendit au chantier dit l'Enfer, où travaillent les piémontais et la journée se passa sans le moi-

dre trouble. Les trois compagnies du 12<sup>e</sup> de ligne sont rentrées à Mende, aujourd'hui à midi.

Les bruits de morts et de blessés étaient du reste controuvés ; et nous sommes heureux d'apprendre que, grâce aux mesures préventives prises par les autorités de Marvéjols, tout conflit d'une certaine gravité a été évité.

On annonce qu'Estoret, l'assassin du malheureux Appert, le pensionnaire de l'asile d'aliénés dirigé à Clermont par M. Labitte, vient d'être arrêté dans les circonstances suivantes :

On savait que le misérable, après s'être réfugié chez un de ses cousins à Thuin, (Belgique), première station après Quiévrain, était parti pour Londres, d'où il avait écrit à plusieurs de ses parents. Ses lettres avaient été interceptées par le parquet, de sorte qu'il devint facile de suivre ses traces. Aussi, M. Macé, parti mercredi soir de Paris, a-t-il pu sans difficulté aucune, l'arrêter dès jeudi soir, sept heures. Estoret n'a fait aucune résistance. Ramené entre deux gendarmes, on l'a fait descendre, hier vendredi, à la station de Saint-Just (Oise), afin d'éviter tout émoi à la gare de Clermont. Une voiture l'a amené de Saint-Just à Clermont, il a été immédiatement écroué.

Un vol important vient d'être commis au ministère des finances par un jeune groom de l'administration, nommé L..., et âgé d'une quinzaine d'années. Ce précoce filou avait arraché une quantité considérable de timbres, mobiles pour factures, des pièces déposées dans les bureaux. Il s'était appliqué à en effacer les signatures et les avait vendus soit au public, soit à des marchands de tabac. L..., avait, en outre, dérobé des pièces destinées à la Cour des Comptes et servant de décharges à des receveurs de départements. On ne sait pas encore la quantité exacte de pièces détournées.

Nous avons parlé du double assassinat du docteur Eyfren et de sa femme, le 4 avril dernier, à Saint-Laurent de Médoc (Gironde).

On tient enfin le premier indice. La montre du docteur Eyfren est entre les mains de la police. Cette montre avait été vendue, il y a quelques jours, à M. Lainé, horloger à Bordeaux, par un inconnu. Avant-hier au soir cet inconnu s'est présenté de nouveau chez M. Lainé et lui a dit qu'il avait à lui faire une grave révélation.

Cet homme est un sieur Arras, garçon d'écurie chez M. Ranvier, voiturier, 3, rue Foudandège, à Bordeaux, à quelques pas de la place Tourny. Il déclara à l'horloger qu'il tenait la montre d'un de ses amis, Espagnol comme lui, commissionnaire en bouchons, demeurant à la Bastide.

Ce dernier, qui devait quelque argent à son camarade, lui avait donné cette montre en paiement de sa dette, moyennant une somme de 40 francs en sus, qu'Arras avait été obligé d'emprunter ne l'ayant pas en sa possession. Le vendeur lui avait déclaré tenir la montre d'un de ses compatriotes, garçon coiffeur, qui l'avait eue il ne savait d'où.

Arras, qui ne sait point lire, ignorait les recherches faites par la police pour découvrir l'individu qui s'était présenté chez M. Lainé. C'est seulement mardi que quelques-uns de ses camarades, cochers ou palefreniers chez M. Ranvier, témoins de l'achat qu'il avait fait, ont vu dans la *Gironde* le numéro de la montre de M. Eyfren. Ils ont pensé immédiatement à Arras, lui ont demandé sa montre et ont vérifié que les numéros concordent parfaitement avec ceux donnés par ce journal. Ils l'ont alors engagé à faire sa déclaration à la police.

Le pauvre garçon, tout tremblant, a raconté l'affaire à son patron, qui l'a accompagné lui-même chez l'horloger. Puis tous trois se sont rendus à la Permanence, où la montre a été remise entre les mains de M. le commissaire central. Arras a été consigné provisoirement pour être confronté avec le vendeur de la montre, dès que ce dernier sera arrêté. Sa situation, du reste, n'a rien de celle d'un détenu.

En même temps, on interrogeait un autre individu arrêté, samedi dernier, chez un barbier de la rue Sainte-Eulalie. Cet homme s'appelle Lopez Rosas, mais est plus connu sous le sobriquet de Tonio Ramone. Il avait été employé

chez le docteur Eyfren, en octobre dernier. Il avait quitté Saint-Laurent depuis cette époque, sans qu'on sût où il était allé. Il ne peut expliquer suffisamment l'emploi de son temps. On suppose que c'est lui qu'on a désigné comme le garçon coiffeur de qui viendrait la montre. L'Espagnol, commissionnaire en bouchons, demeurant à La Bastide, qui avait vendu la montre à Arras, a été arrêté à Bordeaux dans l'après-midi. La confrontation a lieu entre lui, Arras et Lopez Rosas.

Le *Journal de l'Aisne* annonce la découverte à Breny, canton d'Ouchy, d'un important cimetière franco-mérovingien. Les fouilles ont déjà révélé un mobilier funéraire fort intéressant en armes francisque, couteaux, poignards, javelots et flèches. Les élégantes mérovingiennes y apparaissent aussi avec leurs bijoux : colliers, boucles d'oreilles, bagues et fibules et plaques ornées de verroterie. Les vases y sont très variées, en céramique, verrerie et bronzes. Le silex même s'y montre également comme des ex-votos déposés dans les tombes. Enfin les médailles y sont représentées par un petit bronze de Constantin le Grand.

Pour la chronique locale, A. Layton.

**BULLETIN AGRICOLE**

**Situation des récoltes.**

On lit dans l'*Echo de la Dordogne* :

Depuis le commencement du mois, nous sommes sous l'influence d'une température agitée, orageuse, et par conséquent très-variable. De gros orages ont éclaté sur plusieurs points du département, et la grêle dont ils ont été accompagnés a causé des dégâts. Dans de semblables conditions, toute crainte de gelée doit être bannie. Nous avons bien assez de mal comme cela : On ne peut pas se faire une idée de la quantité de pieds de vigne qui ne pousseront que sur le vieux bois et ne donneront rien cette année. La mortalité des branches a froits sur les vieux ceps est générale, ainsi qu'on en peut juger par les quelques extraits des correspondances d'un grand nombre de départements vinicoles.

Bailleul (Nord), 20 avril.

Nous avons un temps magnifique depuis huit jours ; aussi nos champs et paturages ont-ils changé d'aspect ; en général nos récoltes sont d'une belle apparence et si ce beau temps continue on s'attend à une année précoce et abondante. Les houblons poussent très bien et les lins sont de toute beauté.

Dammartin (Seine-et-Marne), 22 avril.

Le temps reste favorable pour les travaux de la plaine, quelques blés poussent peut-être trop.

La Loupe (Eure-et-Loir), 20 avril.

Le temps est favorable ; bon renseignements sur les récoltes, seuls les blés restent encore médiocres.

Goderville (Seine-Inférieure), 20 avril.

Les récoltes se présentent généralement bien. Il y a lieu d'espérer une bonne année.

Pont-de-Vaux (Ain), 21 avril.

Nous avons rarement vu nos campagnes plus belles à cette époque de l'année. Les blés et les seigles ne laissent rien à désirer. Les colzas se sont améliorés d'une façon inespérée. Les récoltes de printemps vont très bien. Tout, jusque-là, fait donc espérer une bonne année.

Tréguier (Côtes-du-Nord), 21 avril.

Les blés en terre ont assez bonne apparence ; c'est l'avoine qui inquiète le plus la culture.

Porrentruy (Suisse), le 21 avril.

La température est parfaite, toutes les céréales viennent à merveille, les pommes de terre sont plantées dans de bonnes conditions, les poiriers sont superbes, en général, la culture est contente.

Danzig (Allemagne), 19 avril.

Depuis quelques jours, nous avons un temps chaud et agréable qui est très favorable aux

travaux de la culture et aux récoltes en terre dont l'état est jusqu'ici tout à fait satisfaisant.

(Bulletin des Halles et Marchés).

**DERNIÈRES NOUVELLES**

Paris, 25 avril.

Election d'un député dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Besançon :

Résultat du scrutin de ballottage : Electeurs inscrits, 13,678.

Votants, 7,813.

M. Beauquier, radical, 3,989 voix (élu).

M. Francisque Ordinaire, républicain, rédacteur de la *Petite République Française*, a obtenu 3,560 voix.

Paris, 26 avril.

M. Leblond a reçu ce matin de Nice une lettre de M. Martel, datée du 25 avril, dans laquelle l'honorable président du Sénat, sans maintenir d'une manière précise sa démission, laisse cependant craindre qu'il ne s'arrête définitivement à ce parti.

Il remercie tout d'abord ses collègues de leur affectueuse sympathie qui leur a fait refuser sa démission, puis M. Martel ajoute : « Je crains que ma triste santé ne me permette pas de présider vos travaux. »

Séance du 26 avril.

Chambre des députés. — M. Baudry-d'Asson présente une proposition tendant à modifier le règlement de la Chambre de façon à ce que l'on affiche non-seulement les mesures disciplinaires, mais aussi les causes de ces mesures. L'urgence demandée par l'orateur est repoussée.

Sénat. — La séance est ouverte à 3 heures sous la présidence de M. Calmon. Le Sénat discute quelques projets d'intérêt local.

Paris, 26 avril, soir.

Si vous voulez connaître l'avis du Gouvernement au sujet de la proposition présentée vendredi à la Chambre par M. Paul Bert, afin d'associer au service militaire les instituteurs et les ecclésiastiques, lisez le *Journal des Débats*. L'organe de M. Léon Say, actuellement celui de M. de Freycinet, reproche au député de l'Yonne, d'avoir agi sans consulter ni ses amis ni le Gouvernement et dans une matière des plus délicates qui touche aussi bien au recrutement universitaire qu'à celui du clergé et peut avoir l'avantage très contestable d'introduire dans l'armée une nouvelle couche de soldats d'un an, c'est-à-dire de non valeurs coûteuses, trouble profondément l'opinion et le ministère.

Les *Débats* ne croient pas que la proposition de M. Paul Bert doive être prise au tragique. Selon eux, elle n'aura pas de suites graves. En effet, si la Chambre l'adoptait, elle serait certainement repoussée par le Sénat. Mais, puisqu'il en est ainsi, comment expliquer, sinon par un désir malsain de popularité, l'action de M. Paul Bert qui doit faire perdre du temps à la Chambre et la dissiper du travail utile et pressé ? En outre comment expliquer que le Gouvernement ne soit pas intervenu pour repousser l'urgence en déclarant qu'il combattrait au fond la proposition ? Indiscipline et impuissance, voilà la réponse à ces questions.

En tout cas, comme le dit M. Francis Charmes, dans le cours de son article, « c'est un fâcheux précédent, et si la Chambre continue dans cette voie, elle ne fera pas faire de grands progrès à nos mœurs publiques. Elle s'habitue de plus en plus à ne pas tenir compte du Gouvernement, ce qui, quoi qu'on en pense, est un inconvénient. L'anarchie parlementaire n'est l'idéal de personne, mais elle est, par malheur, la pratique de bien des gens. »

**DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES**

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 27 avril, 4 h. 25 s.

Le *Figaro* annonce que le ministre de la justice va demander à la Chambre des

députés l'autorisation d'exercer des poursuites contre le duc de Padoue, député de la Corse.

Le duc est accusé d'avoir voté deux fois dans la même année, et dans deux circonscriptions différentes : premièrement pour M. Godelle, à Paris ; secondement pour M. Maurice Richard, à Rambouillet. La loi punit ce fait d'un emprisonnement de six mois à deux ans et de deux cents francs à deux mille francs d'amende.

Paris, 27 avril, 5 h. soir.

M. Lamy dépose son interpellation sur les décrets du 29 mars.

M. le duc de Padoue, poursuivi pour son double vote, déclarera que la loi défend seulement un vote double pour la même personne. Il a voté à un an de distance pour M. Godelle à Paris et pour M. Richard à Rambouillet.

La commission a adopté la proposition interdisant aux évêques de désigner désormais les séminaristes exempts du service militaire.

**Bourse de Paris**

Cours du 27 Avril.

Rente 3 p. o/o	83.75
— 3 p. o/o amortissable	85.20
— 4 1/2 p. o/o	114.00
5 p. o/o	119.15

**Grande Ménagerie Zoologique.**

A la demande générale

MADAME VEUVE PEZON

Prolongera son séjour jusqu'au Dimanche 2 Mai.

Mardi 27, Mercredi 28, Vendredi 30, la Ménagerie sera visible le jour seulement aux

Prix de :

PREMIÈRES, 50 cent. SECONDES, 30 cent.

Repas des animaux à 3 heures.

Pour les trois jours sus-indiqués Relache le soir.

Incessamment arrivage d'une collection de Singes et de Serpents.

**L'Univers Illustré.**

Sommaire du n° du 24 avril.

Texte : Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Théâtres, par Damon. — Exécution d'Otero, à Madrid. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — Malaga, par H. Vernoy. — Le nouveau *Planetarium*, par F. Bourgeat. — Courrier du Palais, par Maître Guérin. — La nouvelle artillerie de siège, par P. Kauffmann. — Un Bachi-Bozouk, par A. Brunet. — Les Belles Amies de M. de Tallcygrand, par M<sup>me</sup> Mary Summer (suite). — Petites industries flamandes, par R. Bryon. — Bulletin financier. — Courrier des Modes, par M<sup>me</sup> Iza de Cérigny. — Echecs.

Gravures : Exécution du régicide Otero, à Madrid. — Le nouveau *Planetarium* de M. N. Perini. — Théodore Gudin, peintre de marine, décédé le 12 avril. — Le port de Malaga. — Manœuvre des nouveaux canons adoptés par le gouvernement français, pour le service des sièges. — Paris : travaux dans la Cour du Carrousel, pour l'installation provisoire de l'administration des Postes.

— Un Bachi-Bozouk, d'après le tableau de M. F.-D. Millet. — Petites industries flamandes (quatre sujets). — M. Ernest Rondelet, ancien membre du Tribunal de commerce de la Seine, etc. — Rébus.

**Musée artistique et littéraire.**

Sommaire du n° du 24 avril.

Texte : Charles-Louis Corbet, Zuber. — Nos Expositions, un Vieux Parisien. — Quelques autographes, Prud'hon, Charlet, Bocage. — Monarchie ou République, A. G. — La Fontaine (sonnet), J. Lemaitre. — Carle Vernet (suite), A. Genevay. — Amusettes, Graphie. — Petite Chronique, X.

Gravures : Le Portrait de la Marquise Du Chatelet. Pastel de J. J. Frey. Dessin de Kreutzberger. (Collections de San Donato). — Groupe de la Fédération de Lille, 1790. Dessin de A. Herlin d'après le tableau de L. Watteau. (Musée de Lille). — Buste de Gambert. Dessin d'A. Herlin d'après la terre cuite de C. L. Corbet. (Musée de Lille). — Groupe de la Fédération. Dessin d'A. Herlin d'après le tableau de L. Watteau. (Musée de Lille). — Bas-Relief en terre cuite, modèle original de Clodion gravure de Thiriat. (Collections de San Donato). — L'Arbre ensablé. Etude peinte dans la Forêt de Fontainebleau. Dessin d'Alfred Rohaut. — Cul-de-lampe de N. Loir. Fac-simile d'une de ses gravures. — Support d'Horloge composé par Piranesi. Fac-simile d'une de ses gravures. — Bas-Relief en terre cuite, modèle original composé par Clodion. Gravure de Thiriat. (Collections de San Donato). — Buste d'Homme. Dessin d'A. Herlin. Terre cuite de C. L. Corbet. (Musée de Lille). — Lettres ornées : E, tirée d'un alphabet du XVII<sup>e</sup> siècle.

**L'HYPOTHÈQUE FONCIÈRE**

Cette société, qui fait en ce moment l'émission de ses actions nouvelles à obtenu de très brillants résultats dès ses débuts ; puisque le dividende qu'elle a distribué pour un exercice de cinq mois représente un revenu de 16 0/0 par an sur le capital versé.

L'augmentation du capital devenu indispensable par suite de la progression rapide des opérations, va donner à la société une situation exceptionnellement favorable ; elle accroîtra les garanties des assurés et contribuera puissamment à donner un vif essor aux affaires sociales.

On sait de longue date que les entreprises d'assurances ont fait la fortune des capitalistes qui ont eu l'intelligence de s'y intéresser dès les débuts ; il suffit de consulter la cote pour se convaincre que les cours actuels des bonnes compagnies représentent cinq, dix, vingt ou même trente-cinq fois le capital déboursé d'abord. Ces précédents sont d'autant plus encourageants, que l'*Hypothèque Foncière* a à exploiter un champ absolument nouveau, qui se chiffre par plus de dix milliards de francs, et il suffirait d'assurer un milliard pour que cette compagnie réalisât un bénéfice net annuel de 2 millions et demi de francs.

On voit quel brillant avenir s'ouvre devant cette affaire si féconde ! Les capitaux disponibles seront donc bien inspirés en souscrivant aux actions nouvelles de l'*Hypothèque Foncière*. Ces titres, libérés de 125 fr., sont offerts au public au prix de 725 fr. Il n'y a donc à verser que 350 fr., dont 50 fr. en souscrivant, 100 fr. le 15 mai, 100 fr. le 15 juin et 100 fr. le 15 juillet. Ainsi que nous l'avons dit, la prime de 225 fr. est portée à une réserve spéciale et reste la propriété des actionnaires, tout en augmentant la garantie des assurés.

La souscription sera ouverte le 25 avril aux guichets de l'*Hypothèque Foncière*, en son hôtel, 40, rue Laffite, à Paris, et chez tous ses représentants en province. Mais il arrive déjà des demandes considérables par lettres chargées et en présence de cet empressement de l'épargne à participer à cette émission, on peut dès à présent compter sur un grand succès de souscription.

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**

endus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse ; diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose ; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins magueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M<sup>me</sup> la duchesse de Castelstuart, le duc de Plukow, M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le Dr-Prof. Dédé, etc.

Cure n° 63,476 : M. le curé Comparat, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueur nocturnes.

N° 99,625 : Avignon, 18 avril 1876. La Revalescière m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, des oppressions les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles. — BOREL, née Carbonnetty.

Cure n° 98,614 : Depuis des années je souffrais de maux d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revalescière. — Léon PEYCLET, instituteur à Cheyssous (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée au même prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 33 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, DU BARRY et C<sup>e</sup> (limités), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDEUSES.

Dépôt à Cahors, Vinet droguiste,

Avis Important.

# LE MONITEUR DE LA FINANCE

Paraissant tous les Dimanches

Est envoyé gratuitement pendant une année à tout abonné d'un journal financier qui justifie de cette qualité par sa bande d'abonnement.

Adresser les demandes à Paris, 14, Avenue de l'Opéra à l'administration du

**MONITEUR DE LA FINANCE**

## CONSTRUCTION ET RÉPARATION

DE MACHINES DE TOUTE SORTE

# LOUIS DEBYSER

Ancien mécanicien de marine, longtemps attaché aux chemins de fer et à de grands établissements industriels en France et en Espagne, se charge de la réparation ou de la construction de toute machine qu'on voudra bien lui confier: machines à vapeur fixes, locomobiles, machines à coudre etc. etc.

Ateliers à Catus.

## BANQUE FRANCO-EGYPTIENNE

Société Anonyme

Capital: 25,000,000 de francs.

### AVIS

Aux actionnaires et aux Propriétaires de parts et Fondateurs.

En exécution de la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 23 octobre 1879, qui a autorisé le conseil d'administration à porter de *vingt-cinq à cinquante millions* le capital de la Banque Franco-Egyptienne, au moyen de la création de 50,000 actions nouvelles de 500 francs, MM. les actionnaires et propriétaires de parts de fondateur seront admis dans les délais et condition ci-après à exercer le droit de présence qui leur est réservé par les statuts pour la souscription de ces nouvelles actions.

Chaque actionnaire a droit à une action nouvelle pour deux anciennes. Chaque propriétaire de parts de fondateurs a droit à une action nouvelle pour quatre parts de fondateurs.

La souscription sera ouverte, pour les actionnaires et propriétaires de parts de fondateurs *seulement*, du 19 Avril au 9 Mai, inclusivement.

Les ayants droit qui auront laissé expirer la date du 9 Mai sans effectuer leur souscription seront considérés comme ayant renoncé au droit de préférence qui leur est réservé.

Les actions nouvelles sont émises à 600 francs. Il est fait appel de 350 francs, dont 25 francs applicables au capital de 100 francs destinés au fonds de réserve.

Sur l'appel de 350 francs, 125 francs doivent être versé en souscrivant.

100 francs du 15 au 30 septembre 1880.

125 — du 15 au 31 décembre 1880.

Faute d'effectuer ces versements aux époques ci-dessus, les souscripteurs seront passibles d'un intérêt de retard calculé à raison de 6 pour 0/0 l'an, à dater de l'échéance de chaque versement.

Le coupon de 32 fr. 50 c. par action formant le solde du dividende de 1879 s'élevait impôt déduit, à 31 fr. 16 1/2 pour les actions au porteur, et à 31 fr. 52 1/2 pour les actions nominatives, sera reçue en paiement du premier versement à effectuer du 19 avril au 9 mai.

Le dividende afférent aux parts de fondateurs pour l'exercice 1879, s'élevant à 102 fr. 25 c. par titre de 50 parts, sera pris en paiement du premier versement à effectuer sur les actions nouvelles auxquelles ces parts donnent droit.

Les actions nouvelles, jusqu'à leur libération de 350 francs, y compris les 100 francs de la réserve, n'ont droit qu'aux intérêts à 5 p. 100 l'an, à raison de la somme versée sur le capital. A partir de l'exercice de 1881, elles jouiront des mêmes avantages que les actions anciennes.

Elles seront mises au porteur après le versement complet de 350 francs et une délibération de l'assemblée des actionnaires.

Les actionnaires pourront effectuer le versement intégral des 350 francs, sous escompte au taux de 4 p. 100 d'intérêt l'an.

Pour être admis à souscrire, tout actionnaire devra présenter son titre, lequel sera frappé d'une estampille con-tatant qu'il a usé de son droit.

Il sera livré aux souscripteurs un récépissé provisoire à échanger dans le mois qui suivra la clôture de la souscription contre un titre nominatif libéré de 125 francs.

Le coupon de dividende de 32 fr. 50 c. sera payé sous déduction de l'impôt, à partir du 10 Mai, à ceux de MM. les actionnaires qui n'auraient pas usé de la faculté de souscrire.

## EXTRAIT DE SANG

Les Pilules dragéifiées d'extrait de sang de bœuf, de J.-L.-P. Duroy, pharmacien, lauréat de l'Institut, contiennent le fer même du sang, et tous ses autres principes nutritifs, organiques et minéraux concentrés; c'est donc un fortifiant aussi complet que naturel, reconnu par les médecins, supérieur aux ferrugineux ordinaires, au quinquina, à la viande crue, etc. 4 fr. le flacon, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.

Dépôt à Cahors, droguerie Vinel.

### AVIS

Le public est prévenu que l'Établissement d'étuves et de Douches chaudes et froides, fondé par le Docteur Sabatié, Cours Fénélon, à Cahors, est toujours en pleine activité.

AU PREMIER CHEMISIER  
**E. CRAMANT-MASSIP**  
CHEMISES INFROISSABLES  
Spécialité

De Lingerie pour homme, sur mesure

Seule Maison à Montauban

CHEMISE-BRETELLE SYSTEME BREVETÉ

Représentée à CAHORS,

par **M. DIDES,**

Coiffeur-parfumeur, 17, Boulevard Sud.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

**GODINAUD, FILS**

CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

TABEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot

aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement

et du Département, dressé en exécution de

l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX: 1 FR. 50 C.

Chez M. Layton, rue Valentré, à Cahors.

# MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

# A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Admise à l'Exposition Universelle de 1878.

VÊTEMENTS SUR MESURE

HAUTES NOUVEAUTÉS.

## HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

Pharmacie centrale de Cahors.

Dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères

Eaux minérales naturelles de France et de l'étranger.

## ESCROUZAILLES

PHARMACIEN

Successeur de VINEL

Spécialité de Bandages, Bas à varices, Ceintures ventrières, Appareils en Caoutchouc et Articles d'allaitement. Irrigateurs - Clyso.

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle par la grande attention qu'elle porte dans ses préparations pharmaceutiques, la qualité et la fraîcheur de ses produits, sortant des premières fabriques de France et de l'étranger, la promptitude dans l'exécution et la modicité de ses prix.

Spécialité de Vin de Quinquina ferrugineux au Malaga. — Vin de Quinquina supérieur au Malaga, Madère, Vieux Bordeaux, Vieux Cahors. — Grand choix de Pastilles et Pâtes pectorales, d'un goût exquis et d'une efficacité sûre dans les Rhumes. — Elixir vermifuge Bonafous. — Extrait fluide des trois quinquinas pour préparer soi-même et à l'instant un bon litre de vin de quinquina. — Liqueur de godron, Eau de toilette, toniques, hygiéniques. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres, infailibles contre les Rhumes récents ou anciens. Thés et Chocolats variés.

Le Capital de garantie

Société Mutuelle d'Assurances contre l'Incendie

# LE LOT

9, rue du Lycée, à Cahors, 9

A été élevé, suivant acte notarié, en date du 28 Février dernier,

AU CHIFFRE IMPORTANT DE

**Dix millions**

En vente chez tous les libraires le

EN VENTE CHEZ CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, LE

## DICTIONNAIRE

DE L'INDUSTRIE ET DES ARTS INDUSTRIELS

Par E.-O. LAMI et A. THAREL

Cette magnifique publication, rédigée par d'éminents écrivains, composée avec un grand luxe typographique, formera 5 volumes in-8° de 800 à 900 pages chacun, ornée d'environ 2,500 gravures sur bois.

Prix de la Livraison, contenant deux feuilles: 50 centimes.

On peut souscrire à l'ouvrage complet, dont le prix est de 150 francs, en envoyant un mandat-poste de 25 francs pour le premier volume. Les Souscripteurs le recevront franco, à leur choix, soit complet, soit par série de cinq livraisons ou dix feuilles.

Envoi franco d'une série d'essai dans toute la France, contre 2 fr. 50 en timbre-poste.

Paris, 14, rue Saint-Lazare